

Société Fabricom Systèmes d'Assemblage - Dérogation au repos dominical - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société Fabricom Systèmes d'Assemblage, siège social : 8-10-12 rue La Fayette - BP 1565 - 25009 Besançon Cedex 3 sollicite une demande de dérogation au repos dominical le 4 avril prochain afin d'assurer le transfert d'anciennes données informatiques sur un nouveau logiciel de gestion.

La Société ne fera appel qu'à du personnel volontaire.

Nombre d'employés concernés : 42

La majoration de rémunération pour heures supplémentaires sera de 15 %, la majoration du repos compensateur de 50 % au-delà de 48 heures.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande concernant la journée du 4 avril 2004.

«Mme Nicole WEINMAN : Pour signaler une erreur Monsieur le Maire parce que le point 77 concerne la Société Générale et le point 78 la Société Fabricom, et il est dit que «la banque ne fera appel qu'à du personnel volontaire».

M. LE MAIRE : Mais vous voyez donc tout !

Mme Nicole WEINMAN : Mais oui !

M. LE MAIRE : En effet, FABRICOM n'est pas une banque, c'est une société très dynamique qui fabrique des automatismes, des systèmes automatiques, des lignes d'assemblage, c'est une très belle usine qui est située à La Fayette».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 contre, 1 abstention), se prononce favorablement sur cette demande.

Récépissé préfectoral du 9 avril 2004